

FINANCIERE DE TUBIZE SA

Allée de la Recherche 60, 1070 Bruxelles

Contact: Marc Van Steenvoort, directeur, marc.van.steenvoort@gmail.com

Retrait de la cotation sur le marché réglementé d'Euronext Bruxelles des droits d'attribution de Financière de Tubize (ISIN TUBAT BE0099967573)

Information réglementée 20 octobre 2015

Financière de Tubize a décidé de demander la radiation de la négociation sur le marché réglementé d'Euronext Bruxelles des droits d'attribution (« rompus ») encore en circulation.

Ces rompus, qui sont cotés sur une ligne distincte de celle des actions Financière de Tubize, résultent du ratio d'échange qui avait été appliqué lors de la fusion des sociétés Financière de Tubize et Financière d'Obourg en 2005. Chaque rompu représente 1/90^{ième} d'une action Financière de Tubize.

La demande de radiation se justifie principalement par le fait que les rompus, qui au départ ne devaient être cotés que pour une période temporaire afin de permettre de reconstituer plus aisément une action, ne représentent à l'heure actuelle plus qu'environ 0,02% du capital de Financière de Tubize, et que la liquidité du marché de ces rompus est par ailleurs devenue extrêmement faible.

La demande de radiation a été approuvée par Euronext Bruxelles.

La radiation sortira ses effets à compter du 2 novembre 2015.

Les rompus encore en circulation pourront être échangés à partir de cette date sur l'Expert Market, qui est organisé par Euronext Bruxelles et sur lequel peuvent se négocier des titres qui ne sont pas ou plus cotés.

La cotation de l'action Financière de Tubize (ISIN TUB BE0003823409) sur le marché réglementé d'Euronext Bruxelles demeure inchangée.